Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 12 (1876)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG. 1er Février 1876.

12e année. No 3.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Le Parlement et l'école en Autriche. M. Dittes à Vienne. — Rapport sur la marche de la Société pédagogique de Genève pour l'année 1875. (Suite et fin.) — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

Le Parlement et l'école en Autriche.
M. Dittes à Vienne.

Le Parlement ou *Reichstag* autrichien est, depuis quelque temps, en lutte avec le Ministre de l'Instruction publique, au sujet d'une loi sur la surveillance des écoles, loi que le Ministre, M. de Strémayr, d'accord avec ses collègues du cabinet impérial, trouve superflue, pendant que le rapporteur de la question, M. de Hye, montre le corps enseignant tyrolien en résistance ouverte contre l'autorité.

Parmi les orateurs du Parlement qui attaquent le Ministre avec le plus de force, se trouvent naturellement deux hommes d'école, MM. le professeur Suess et le Directeur du Paedagogium de Vienne, M. Dittes, que nous avons eu le plaisir de voir à Neuchâtel l'été dernier et chez lequel nous avons admiré, avec une simplicité toute républicaine de mœurs, la franchise des idées, unie à l'intelligence

des intérêts intellectuels et sociaux. M. Suess a fait le procès à la tendance entière du ministère actuel, auquel il décoche des traits sanglants et qui rappellent les pages animées de Draper, l'auteur de l'*Histoire de la civilisation intellectuelle en Europe.*

La critique de M. Suess dépasse même le terrain scolaire et reproche au Ministre ses mesures hostiles au vieux-catholicisme. M. Dittes, lui, a eu le bon esprit de s'en tenir à l'école et aux intérêts de l'éducation primaire. L'honorable directeur se plaint du peu de sollicitude de l'Etat pour ces intérêts. L'école secondaire et l'enseignement supérieur sont plus favorisés que l'école primaire et populaire proprement dite; ce que M. Dittes prouve, chiffres en main, et avec les dates à l'appui. Selon lui, une bonne école primaire ne peut prospérer que lorsque l'Etat s'en occupe sérieusement. En ce qui concerne l'Autriche, en particulier, les subventions du gouvernement sont nécessaires si l'on veut réellement mettre la loi à exécution. Comparant l'Autriche avec l'Angleterre, M. Dittes montre ce dernier pays faisant quatre-vingts fois plus pour l'école que le premier. L'existence autonome de l'école serait une belle chose si elle pouvait se suffire. M. Dittes évoque le souvenir de la grande impératrice et reine Marie-Thérèse et les paroles significatives de cette souveraine : « L'éducation des deux sexes est le fondement » le plus sûr de la félicité de la nation. »

M. Dittes cependant est juste envers le gouvernement autrichien et met les règlements scolaires émanés de cette autorité au-dessus des *Régulatives prussiennes.* « Les Régulatives, dit-il, sont une créa- » tion de la Prusse. »

En réclamant le contrôle de l'Etat, M. Dittes n'entend pas sacrifier les droits des communes sur l'administration autonome des écoles : « Les communes seules, dit-il, sont plus aptes à diriger les » écoles que des ministères et des corps passagers, mobiles de leur » nature. Il n'y a, dans ces pouvoirs éphémères, aucune garantie » pour une direction solide, persévérante et systématique, sans la- » quelle cependant on ne peut rien fonder de salutaire et de du- » rable. »

Il y a quelque temps le bruit s'était répandu dans certains cercles de Vienne, que les opinions républicaines de M. Dittes exci-

taient la méfiance du gouvernement et qu'une enquête policière était ouverte sur ce point. Ce sont là, paraît-il, de vaines rumeurs et en tous cas des insinuations injustes. M. Dittes, mieux que tout autre, sait que ce qu'il faut aux Etats autrichiens, c'est la culture, l'instruction, et tous ses efforts tendent à la leur procurer dans la mesure du possible. La guerre aux abus, aux priviléges, est un autre objectif du Directeur du *Paedagogium* de Vienne. C'est grâce à sa courageuse initiative qu'un établissement fondé par l'empereur Joseph II pour l'éducation publique et que la bureaucratie, si puissante en Autriche sous les règnes suivants, était parvenue à détourner de son but salutaire pour en faire une institution privée au profit des enfants des employés, a été rendu à sa destination primitive. M. Dittes avait eu la chance de se procurer les documents originaux et les minutes mêmes du travail élaboré à cet égard par Joseph II en personne et a pu ainsi fermer la bouche aux champions du privilége.

Avant son appel à Vienne, M. Dittes était à la tête de l'école normale de Saxe-Gotha à laquelle sa direction habile avait acquis la célébrité dont elle jouissait autrefois. Il y a sept ans ans que cet homme distingué dirige le Paedagogium de Vienne, école normale d'un genre particulier; car elle a pour mission de donner une instruction complémentaire et supérieure aux instituteurs qui sortent d'une école normale primaire. Elle se compose de trois classes d'un an, dont chacune a 20 heures de leçons qui roulent sur les mathématiques, les sciences naturelles, la géographie, l'histoire, le dessin, les langues française et allemande. On n'y enseigne ni la religion, ni la musique.

Ecrivain pédagogique éminent autant qu'habile homme d'école, le directeur du Paedagogium de Vienne vient de publier un ouvrage qui résume les expériences qu'il a recueillies et les vues qu'il s'est formées, depuis 25 ans, sur l'ensemble des connaissances dont se compose selon lui le domaine de la pédagogie. Cet ouvrage porte le titre, un peu compliqué pour les lecteurs français, d'*Ecole de la pédagogie, étude de la psychologie et de la logique, de la science de l'éducation et de l'enseignement, de la méthode propre à l'école populaire et de l'histoire de l'éducation : Leipzick, Jul. Klinckhardt 1876.*

Nous espérons recevoir le livre de M. Dittes lui-même et nous nous hâterons d'en faire connaître à nos lecteurs les parties les plus saillantes ou les plus profitables à notre système d'instruction publique.

La *Schweizerische Lehrerzeitung* consacre un article très-intéressant, dans son numéro de Noël, à l'ouvrage de M. Dittes, dont il donne plusieurs extraits relatifs à la psychologie. Voici le sens de ces passages :

« Selon les matérialistes, le cerveau serait le créateur et le centre » de toute la vie intellectuelle ; toutes nos pensées, tous nos senti- » ments, toutes nos impressions et nos connaissances viendraient » des modifications du cerveau et seraient le résultat d'actions chi- » miques et physiques qui s'accomplissent dans cet organe. Ces » opérations se nommeraient étincelles électriques et mouvements » moléculaires. Mais ces affirmations des matérialistes , loin d'être » un fait acquis, avéré, ne sont qu'une hypothèse, et la plupart des » physiologistes de notre âge, les Techner, les Fick, les Fauke, les » Helmholz, Hirth, Ludwig, Ruete, Virchow, Volkmann et Wundt, » se sont tous prononcés plus ou moins contre le matérialisme. »

M. Dittes dit qu'il tient à citer ces noms en réponse à ces colporteurs d'histoire naturelle, qui prétendent que les hommes de la science sont tous matérialistes. La difficulté de l'être sera évidente pour tout homme de science qui essaiera de se rendre compte, par des explications de ce genre, de la nature de l'âme humaine et qui tentera une théorie de l'âme sur ces données.

La prétention de vouloir renfermer l'esprit dans le cerveau n'est pas scientifiquement soutenable. L'âme, avec ses fonctions, n'est pas liée à telle ou telle partie de notre être. En dehors des fonctions physiques, l'âme montre une certaine indépendance, qui nous autorise à croire à une prolongation de la seconde après la dissolution des premières.

Par la séparation de l'âme et du corps, c'est-à-dire par la dissolution de l'organisme humain, le corps humain (*Leib*) est réduit à l'état de simple corps (*Körper*) soumis à l'action unique des forces chimiques et physiques de cette terre, pendant que l'âme devient l'esprit libre qui en vertu de ses lois innées trouve sa destination

dans un monde supérieur. Même dans le monde matériel, il n'y a que des transformations et pas de destruction complète.

La croyance en Dieu, selon M. Dittes, n'est pas le résultat pur et simple d'une conception capricieuse ou bornée ; elle n'est point l'invention d'un esprit captieux et égoïste (Erfindungs selbst züchtiger Schlauheit), mais une conséquence nécessaire et anormale du développement humain. Elle est une harmonie préexistante et préétablie dans la constitution intime de notre race. Le monde suprasensible que l'homme se crée, est pour le croyant comme une extension du monde sensible et cela en vertu des forces intellectuelles et des besoins pratiques qui se dégagent de l'individu et de l'humanité tout entière. Nous ne faisons ici qu'indiquer les principes dont M. Dittes, selon la *Schweizerische Lehrerzeitung,* fait la démonstration dans son livre.

M. Dittes veut un enseignement religieux à l'école. Mais cet enseignement ne doit, selon lui, pas être donné par le prêtre, entre les mains duquel il serait toujours confessionnel; l'enseignement religieux doit être remis à l'instituteur. Si l'on veut un enseignement confessionnel, qu'on établisse des institutions *ad hoc.* Mais l'école publique n'a rien à voir dans ces catégories divergentes de croyants. Il ne peut pas y avoir deux âmes dans l'école. La pédagogie et la théologie ne marchent pas toujours d'accord.

Telles sont quelques-unes des idées émises par M. Dittes : nous les soumettons à l'examen de nos lecteurs en attendant de leur en dire davantage quand nous aurons reçu l'ouvrage, dont nous ne parlons ici que sur la foi de notre collègue de Berthoud.

A. Daguet.

Rapport sur la marche de la Société pédagogique de Genève pendant l'année 1875, lu à la séance du 9 décembre.

(*Suite et fin.*)

III.

Il nous reste maintenant, Messieurs, à consigner ici, aussi brièvement que possible, le résultat des discussions auxquelles ont donné lieu les principaux sujets soumis à votre examen.

Séances du 23 septembre et du 10 octobre 1874.

Ces deux séances ont eu surtout pour objet d'examiner les conséquences, pour nos écoles, de la nouvelle loi militaire fédérale. A la suite d'un rapport intéressant présenté par nos deux délégués au congrès de Winterthour, l'assemblée décida de provoquer, au sein de l'association romande, une opposition aux tendances exagérées de nos confédérés de langue allemande pour le *militarisme*, et d'adresser, à cet effet, une invitation pressante au nouveau Comité-Directeur ; puis elle renvoya l'examen de cette question à une commission spéciale qui rapporta dans la séance suivante.

Le rapport concluait à ce que l'enseignement de la gymnastique, prévu par la loi fédérale, ne devait pas être donné à un point de vue essentiellement militaire, et repoussait avec énergie toute idée tendant à faire de l'instituteur un instructeur, surtout pour le cas où l'on voudrait l'astreindre à remplir cet office à l'égard des jeunes gens sortis des écoles ; en revanche, le rapport reconnaissait l'utilité d'un camp d'instruction militaire pour l'instituteur.

Ont pris part à cette discussion : MM. Steiger, Delafontaine, Gavard, Dussaud, Baudat, Sené, Rey, M., Châtillon, Munier, Decor, Denis, Bory, Lombard, Roger, Dupuis, etc. L'assemblée décida de communiquer les résolutions prises et l'exposé des motifs, non-seulement aux Chambres fédérales, mais encore au Département de l'Instruction publique et à la Société pour le progrès des études. L'*Educateur*, en outre, les a publiées dans son numéro du 15 novembre 1874.

Séance du 5 novembre 1874.

La Société, dans cette séance, a commencé l'étude d'une question proposée par M. Dussoix et concernant un point de la discipline scolaire : *recherche des moyens propres à corriger l'enfant sans porter atteinte au sentiment de sa dignité*. Nous résumons ci-après les différentes opinions énoncées sur ce sujet.

Corriger un enfant, c'est agir de telle sorte que ses défauts soient remplacés par des qualités qui peuvent lui manquer. Les moyens d'arriver à ce résultat sont ceux par lesquels on témoigne à l'enfant son approbation ou sa désapprobation. Une grande loi préside à l'emploi de ces moyens : c'est la justice, mais la justice tempérée par l'affection. On demande ce qu'il faut entendre par dignité chez les enfants. Réponse : c'est un sentiment de leur valeur personnelle, lequel se révolte quand la punition infligée leur paraît injuste. Ce qu'il faut surtout éviter, ce sont les punitions exagérées ou les reproches humiliants ; si un mot peut suffire pour corriger l'enfant coupable, il convient de s'en tenir là. Si l'enfant est reconnu vicieux, l'énergie doit nécessairement suppléer aux autres moyens. Il importe d'étudier d'abord le caractère de l'enfant avant de le punir.

Les punitions qui n'amendent pas sont nulles ; celles qu'il est permis d'employer dans nos écoles publiques paraissent insuffisantes ; aussi conviendrait-il de rechercher plutôt les moyens de répression.

Cette question a été ajournée à une autre séance.

Ont pris part à la discussion : MM. Bon, Roy, Magnat, Sené, Denis et Murisier.

Séance du 3 décembre 1874.

M. Magnat, directeur de l'établissement des sourds-muets à Malagnou, ayant prié le Comité d'examiner le cours d'articulation dont il est l'auteur, la séance de ce jour a été consacrée à la lecture du rapport de la commission nommée à cet effet, et d'un long mémoire de M. Magnat sur sa méthode d'enseignement. A la séance assistaient quelques élèves sourds-muets auxquels leur instituteur et d'autres membres de la Société ont adressé diverses questions. L'assemblée a pu dire, avec la commission, que cette expérience l'a pleinement convaincue de l'excellence de la méthode d'articulation. Elle a rendu justice à la manière distinguée dont M. Magnat procède à l'égard des enfants qui lui sont confiés, et a constaté les résultats véritablement surprenants qu'il obtient. Le rapport de la commission, revu et développé, a paru dans l'*Educateur* du 1er mai 1875. Deux journaux de notre ville en ont aussi publié des fragments et attiré l'attention publique sur une question fort peu connue et des plus intéressantes.

Depuis cette époque, M. Magnat a été appelé à diriger un établissement de sourds-muets, fondé à Paris par des descendants de Pereire qui, déjà au siècle dernier, jeta les bases de la méthode d'articulation. Si nous regrettons le départ de M. Magnat, d'un autre côté nous sommes heureux d'avoir vu ses talents appréciés à leur juste valeur, et de le conserver comme membre actif de la Société.

Ont parlé sur cette question : M. Denis, Delafontaine, Roy, Sené, Pelletier et Dr Olivet.

Séance du 25 mars 1875.

L'assemblée a repris ce jour la question déjà débattue dans une précédente séance et qui a trait à la *discipline dans l'école.* — Sur ce point l'on trouve que le principe d'autorité va chaque jour s'affaiblissant dans nos écoles, et que, néanmoins, le nombre des punitions permises est des plus restreints. Un maître est même souvent obligé de garder dans sa classe un élève qui lui aura publiquement et gravement manqué de respect. Il serait bon de fonder chez nous, pour les élèves réputés incorrigibles une ou plusieurs écoles dites disciplinaires. Mais en visant surtout les moyens de corriger l'enfant coupable, on présuppose l'existence du mal qui cependant n'existe pas toujours et qu'on peut, par certains moyens préventifs, empêcher de se produire. Tels instituteurs, maniant habilement ces moyens préventifs, ne punissent presque jamais. Vu l'importance du sujet, une commission spéciale est chargée de l'étudier à fond et de présenter un rapport ultérieurement.

Ont pris part à la discussion : MM. Roy, Delafontaine, Munier et Dr Olivet.

Dans la même séance, la Société s'est occupée de l'*enseignement du*

français. Le Comité avait cru devoir condenser en ces termes généraux 3 questions proposées précédemment et disant les moyens : *a*) de faire disparaître du langage populaire les locutions vicieuses ; *b*) de préparer les enfants à la composition ; *c*) de rendre l'enseignement de la langue maternelle plus pratique et plus en rapport avec les vrais besoins de la vie.

Or, voici ce que pensent plusieurs membres à cet égard.

L'école doit donner à l'enfant les moyens d'arriver à la perfection dont il sera un jour susceptible. Mais voyons-nous que les hommes formés dans nos écoles aient une idée juste des objets qui sont dans le domaine de leur activité, et surtout sachent l'exprimer avec facilité et clarté ? Non, parce que dans les écoles on a pris le moyen pour le but, et que les élèves y ont souvent tout appris, excepté à réfléchir. Il faudrait donc arriver à faire réformer les programmes s'ils ne peuvent se concilier avec la marche de l'esprit humain.

Les leçons de choses devraient être continuées dans les degrés supérieurs, et menées de front avec l'étude de l'orthographe et du français. On devrait dans ce but adopter un plan de dictées s'enchaînant rigoureusement. L'emploi de gravures est un excellent moyen pour fixer dans l'esprit de l'enfant une idée nette des objets dont on lui parle. Celui-ci doit être habitué de bonne heure à créer des phrases dont la difficulté serait graduée.

On insiste sur ce fait qu'il ne suffit pas d'enseigner aux élèves le moyen d'émettre leurs idées, mais qu'il faut surtout leur apprendre à en acquérir.

Après ce tour de préconsultation, la question est renvoyée à l'examen d'une commission.

Ont pris part à la discussion : MM. Yenny, Charrey, Roy, Delafontaine et Magnat.

Séance du 14 avril 1875.

M. le professeur Vaucher a bien voulu, dans une causerie familière, nous exposer sa manière de voir sur l'*enseignement de l'histoire nationale*. En premier lieu, il croit qu'il est inutile de s'attarder en consacrant trop de temps aux faits antérieurs à la fondation de la Confédération. Puis, il estime qu'il faut abandonner certaines légendes rejetées par une critique indépendante. Enfin, l'honorable professeur pense qu'il faut plutôt donner à l'enseignement de l'histoire la forme biographique, et que la vérité doit être le caractère distinctif, la première condition de cet enseignement. M. Vaucher passe ensuite en revue les différents manuels d'histoire en usage dans les écoles de la Suisse romande, et trouve que sur le terrain de la réforme historique, nous avons été devancés par nos confédérés allemands. Ce sujet épineux de la critique historique étant à l'ordre du jour du prochain congrès de Fribourg, nous ne saurions trop engager la section genevoise à s'entourer de toutes les lumières possibles pour le traiter convenablement.

Séance du 13 mai 1875.

La Société avait à l'ordre du jour de cette séance la question des *exer-*

cices de gymnastique en regard de la loi fédérale, et celle des *concours généraux de gymnastique*.

Quant au premier point, il est assez difficile de le traiter sans avoir sous les yeux le règlement que la Confédération doit ou a dû élaborer à ce sujet. Toutefois, l'assemblée reconnaît que les exercices d'ordre et d'ensemble, auxquels sont actuellement soumis les élèves de nos établissements d'instruction publique, sont bien suffisants, et qu'il ne faudrait pas aller au-delà.

Sur le second point, l'assemblée, tout en appuyant l'auteur de la proposition en ce que celle-ci a de vraiment pratique, c'est-à-dire les rapports amicaux qu'il est bon d'entretenir entre les enfants de communes différentes, n'estime pas que l'on puisse sans inconvénient, réunir au même lieu et à un jour donné, les élèves de plusieurs localités. Des concours ne lui paraissent pas possibles dans ces conditions. En revanche, elle se déclare favorable à l'idée d'organiser, de temps en temps, entre élèves de deux ou trois écoles au plus, de petites courses dites de gymnastique.

Une commission, chargée de rechercher les moyens de réaliser cette idée, a rapporté le 6 octobre dernier, et a conclu en ce sens qu'il devrait y avoir, annuellement et pour chaque classe, deux courses de gymnastique; que ces courses devraient être inscrites au programme des écoles, avoir pour but, non-seulement des exercices corporels, mais devraient en outre contribuer au développement intellectuel des élèves qui y participeraient. Les résolutions de la commission ont été adoptées et seront transmises, sous forme de vœu, au Département de l'Instruction publique.

Ont pris part à ces délibérations : MM. Linck, David, Munier, Sené, Pelletier, Lombard, Châtillon, Magnat et Lambelly.

Séances du 26 août et du 6 octobre 1875.

Dans ces deux dernières réunions, la Société pédagogique s'est entretenue de la manière dont l'écriture est enseignée dans nos écoles. On a constaté avec regret l'absence d'un manuel fixant les bases sur lesquelles repose la construction des signes de notre écriture. Les maîtres de calligraphie n'ont pas manqué et ne manquent certainement pas à Genève; mais il n'existe pas de méthode rigoureuse pour l'enseignement de cette branche. Les maîtres, par exemple, sont loin d'être d'accord sur le degré d'inclinaison qu'il faut donner aux lettres. Il serait très-important cependant de ne point laisser cela au caprice. La méthode une fois arrêtée devrait être appliquée, surtout dans les degrés inférieurs des écoles primaires. Pour ces jeunes élèves, chaque leçon devrait commencer par un exercice préliminaire de flexion des doigts, en vue de donner à ceux-ci toute la souplesse désirable, et se continuer par des exercices d'écriture dite moyenne, plutôt que par des exercices de grosse. L'ardoise devrait être bannie, sauf pour le calcul. L'usage des *cahiers-modèles* ne saurait être non plus encouragé. Les maîtres devraient exiger que les tâches ou les copies soient toujours écrites avec soin. Enfin, il semble indispensable qu'un cours sur les principes de l'art graphique soit donné chaque année aux élèves régents.

Ont pris part à la discussion : MM. Denis, Pittet, Dunand, Lambelly, Pelletier et Rey, G.

IV.

Tel est à peu près, messieurs, le bilan des travaux de notre Société depuis le mois d'octobre 1874. Vous avez pu voir, par ce rapide coup-d'œil jeté en arrière, que nous ne sommes pas restés inactifs. Mais il faut avouer que nous aurions pu faire davantage encore, si les séances eussent été plus fréquentées, et surtout si chacun de nous s'était régulièrement fait une obligation de préparer quelques notes sur les sujets portés à l'ordre du jour. Espérons que peu à peu cette habitude se prendra et qu'elle produira d'heureux fruits.

Chers collègues, nous ne terminerons pas ce rapport sans rappeler les instants malheureusement trop courts que nous avons passés ensemble à Hermance, le 13 octobre 1874, et à Rozon le 14 octobre dernier. Vous vous souvenez tous de ces deux charmantes localités où notre Société est allée, pendant quelques heures, faire trève aux travaux ardus de l'école et goûter les plaisirs de la fraternité. Ceux d'entre vous qui ont eu le bonheur de prendre part à ces deux fêtes, se souviennent sans doute de cette antique tour d'Hermance du haut de laquelle ils pouvaient admirer la splendeur de notre lac et les riantes plaines du Chablais ; ils n'ont pas oublié non plus les agrestes pentes du Salève, déjà jaunies par les souffles de l'automne. Et les toasts, les bons mots, les gais refrains, qui ne les entend encore jaillir, comme jaillissait alors des flacons la généreuse liqueur des coteaux de Crépi ou de Bossey ?

Ce sont là, messieurs, de belles et bonnes journées, que celles où les mains se cherchent, où les cœurs se comprennent et où l'amitié se resserre de plus en plus. Puissions-nous encore longtemps en passer de pareilles !

J. Pelletier, président.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

The Free School system of the united states (Le système des écoles libres des Etats Unis), par Francis Adams, secrétaire de la Ligue pour l'éducation nationale. Londres, chez Chapman et Hall, 193. Piccadilly 1875, 307 pages in-8°.

Ce beau et bon livre est bien le plus sérieux et le plus pratique qui ait paru sur les écoles publiques de l'Amérique. L'auteur a intitulé son ouvrage : *Système des écoles gratuites en Amérique*, parce que l'entretien complet des écoles publiques de l'Amérique par l'Etat est ce qu'elles ont de plus distinctif et de plus généralement accepté. Mais l'auteur ne se borne pas à considérer son sujet à ce point de vue : il trace un exposé complet du système au point de vue politique, social et pratique.

M. Adams nous fait connaître tout d'abord les bases du système améri-

cain. Les rapports qui existent entre l'éducation nationale des Etats-Unis et le gouvernement central à Washington n'ont été jusqu'ici que fort peu compris, même en Angleterre. On croit assez généralement de ce côté de l'Atlantique, qu'il n'y a pour toutes les écoles des Etats-Unis qu'un seul plan décrété par la législature et tracé par le gouvernement du pays. Plusieurs écrivains ont déjà combattu cette opinion erronée; mais personne, à notre avis, ne l'a fait aussi victorieusement que M. Adams. Mais quoique la forme et le caractère de l'éducation publique dépendent absolument de la volonté de chaque Etat et, dans certains cas, de celle des districts dont se forme l'Etat, on y trouve cependant quelque chose d'homogène, parce que tous les Etats poussés, pour ainsi dire, par une inspiration nationale, ont gravité vers le système d'écoles gratuites.

Ainsi aux Etats-Unis, le *self government* des districts est comme en Angleterre le point de départ de l'organisation scolaire, mais sans le contrôle marqué qu'exerce l'Etat dans la Grande-Bretagne. Les rapports entre la législature et l'administration américaines ne sont pas aussi intimes que ceux qui existent entre le Parlement, le gouvernement et le peuple anglais; et il est bien entendu dans ce pays que l'influence du pouvoir central ne doit s'exercer que sur les sujets d'une importance générale et internationale, laissant aux districts et aux villes la faculté de se gouverner à leur gré pour tout le reste. L'éducation du peuple anglais ne l'a pas préparé pour cette forme de gouvernement. Les Anglais ont ordinairement des idées larges et généreuses sur les questions qui concernent la nation tout entière; mais ils voient d'un tout autre œil la même question lorsqu'elle ne s'applique qu'à leur propre village, ville ou comté. Nous n'avons pas à chercher longtemps pour en trouver un exemple. Si le peuple de cette île devait voter sur la question d'un système complet d'éducation nationale et obligatoire, il se prononcerait sans doute à une très-grande majorité en sa faveur. Mais, si on lui présentait un projet de loi scolaire en laissant dans chaque district la décision au *self government* local, la cause de l'éducation nationale languirait pendant deux ou trois générations. L'Amérique est une contrée immense où règne un grand esprit public, et nous ne doutons pas que ce principe de la fédération ne soit de plus en plus excité dans un sens favorable au succès et à la prospérité de la nation, à mesure que les générations anciennes s'en vont et que chaque Etat prend de plus en plus d'importance. Comparativement, la Grande Bretagne est un petit pays complétement différent des Etats-Unis quant à son génie. Ce que l'Angleterre désire pour son avenir, ce n'est point l'introduction d'un système fédératif pareil à celui de la République transatlantique, mais c'est d'obtenir peu à peu une représentation plus parfaite de la volonté et du sentiment du peuple tout entier dans le Parlement national.

La question de l'enseignement religieux prend une place importante dans le livre de M. Adams.

« La grande majorité des Américains, dit M. Adams, est entièrement satisfaite de la coutume générale de lire la Bible sans note ni commen-

taire. Cependant, l'hostilité contre la coutume dominante ne peut pas être considérée comme insignifiante. Elle a augmenté étonnamment pendant les vingt dernières années et semble augmenter encore. Il y a deux partis d'éducateurs qui travaillent sans cesse contre le système actuel. Ce sont ces *dénominationalistes* qui désirent que les fonds scolaires et la direction de leur éducation leur soient conférés, et les *éducationistes* proprement dits qui plaident pour l'éducation par l'Etat seul et pour l'exclusion de la Bible de l'école. »

Toutefois, l'opinion de M. Adams est que, n'étaient les catholiques romains, il n'y aurait aucune difficulté religieuse en Amérique.

Voici comment l'auteur s'exprime à ce sujet : « Plus d'un des Etats réclame l'honneur d'avoir introduit le premier ce système des écoles gratuites en Amérique. Pour l'Etat de New-York, on en attribue l'introduction aux émigrants hollandais. Dans le Connecticut, la ville de Hartford paraît être la première qui ait établi une école gratuite. Mais c'est le Massachusset qui a fait le premier des lois relatives à ces écoles. En 1642, donc bien avant la révolution de 1772, une loi fut promulguée par la législature de cet Etat, enjoignant aux autorités municipales le devoir de pourvoir à ce que chaque enfant fût envoyé à l'école. »

En réponse aux arguments qu'on fait valoir d'ordinaire contre l'enseignement gratuit, M. Adams nous dit : « Une des objections les plus communes, c'est que l'enseignement gratuit est une aumône qui a pour effet de détruire le sentiment de l'indépendance chez ceux qui le reçoivent. Il est étrange que dans une contrée où l'enseignement gratuit, même donné aux classes moyennes, a été si général, un tel argument puisse être invoqué et plus encore qu'il puisse être énoncé par ceux-là mêmes qui ont été élevés sous l'empire de ce système. A Birmingham, je me souviens d'avoir entendu ce puissant argument présenté par la direction d'un collége gratuit qui avait été, à une certaine époque, exclusivement destiné aux enfants des classes moyennes. Dans les plus anciens Etats de l'Amérique, où les écoles gratuites subsistent depuis longtemps, on n'entend jamais de pareilles critiques. »

» Une autre objection que l'on fait quelquefois, en Angleterre surtout, c'est que la gratuité de l'enseignement public dégrade les parents et les enfants. Autant vaudrait dire que l'abolition des péages sur nos routes dégrade les voyageurs. S'il en était ainsi, l'avilissement se serait pratiqué sur une grande échelle ces années dernières.

Autant notre auteur est partisan de la gratuité, autant il blâme, au contraire, le système des exemptions de la rétribution scolaire. « Il a été suffisamment démontré, écrit M. Adams, que la coutume d'exiger des contributions scolaires et de les omettre dans de certains cas produit justement ce sentiment de dégradation que l'on condamne dans les écoles gratuites. Nos écoles publiques élémentaires anglaises ont toujours été considérées comme des écoles de charité. Or, les exemptions sont propres à maintenir le caractère d'aumônes attaché aux écoles publiques. »

» Un autre argument, poursuit M. Adams, souvent invoqué en Angleterre, c'est que la taxe est injustement exigée de citoyens économes et laborieux pour payer l'éducation d'enfants de gens paresseux et imprévoyants. M. Horace Grelley a très-bien répondu à ce raisonnement dans un discours prononcé dans une assemblée pour les écoles gratuites à New-York :

» On nous demande, a-t-il dit, pourquoi un citoyen qui a travaillé et épargné doit payer pour les enfants d'un voisin qui s'est enivré et s'est amusé jusqu'à dissiper tout son bien. Nous répondons qu'il doit le faire afin que ces pauvres enfants disgraciés et indigents ne deviennent pas ce qu'est leur père et qu'avec le temps, ils ne tombent pas, à leur tour, à la charge publique comme pauvres ou comme criminels. Le malheur des enfants de l'ivrogne et du vaurien est déjà assez grand pour qu'ils ne soient pas réduits à dépendre de lui pour leur éducation. Si leur père ne veut et ne peut pas pourvoir aux moyens de les instruire, une bonne Providence en aura pitié, et les hommes ne doivent pas les abandonner entièrement à la funeste influence morale et intellectuelle de la maison paternelle. Ce serait folie et trahison envers la patrie que de risquer l'éducation de futurs chefs de l'Etat et de mères de famille en les confiant à des parents indignes qui se croient capables de suffire aux besoins moraux de leurs enfants. Ils détournent déjà suffisamment ces petits malheureux de l'école sous le prétexte du manque d'habits ou de services à rendre à la maison.

» Un grand parti en Angleterre considère comme une sage prudence de tenir le peuple dans une sorte de contrainte, mais ce n'est là qu'une déplorable erreur. Tandis que nous l'entendons parler souvent de l'indépendance du pauvre, c'est lui qui s'est toujours opposé aux lois qui avaient pour but d'étendre la liberté du peuple. On se complaît dans l'exercice de petites charités, on s'adjuge le droit de faire de petites distributions aux classes ouvrières. On montre une morbide curiosité à pénétrer dans les circonstances de famille et à sonder les amères expériences de la pauvreté, de façon qu'en dépit de leurs éternelles homélies sur l'indépendance et la responsabilité, les hommes de ce bord maintiennent l'esprit de patronage à l'aide duquel ils retiennent le peuple dans l'état d'assujettissement où il semble qu'ils aiment à le voir rester, pour ne pas perdre les coups de chapeaux qui témoignent de son esclavage. »

M. Adams ne réfute pas avec moins de vigueur le préjugé qui veut que le système des écoles gratuites ne soit facile que lorsque les terrains sont concédés gratuitement et il montre les dépenses de l'éducation dans tous les Etats-Unis couvertes par les taxes gouvernementales et locales. Il ajoute que les écoles privées diminuent depuis longtemps et que d'année en année on voit tomber les préventions de ceux qui craignaient d'envoyer leurs enfants dans l'école publique.

Il y a cependant un point noir à l'horizon de l'école américaine, de l'école de tous, selon M. Adams, c'est l'école catholique.

« Il y a une chose, dit l'honorable auteur, qui semble menacer l'école

commune, c'est la question catholique. Partout où il y a un nombre suffisant de catholiques, une école paroissiale est ouverte, et les enfants catholiques sont éloignées de l'école générale. Dans les grandes villes où il y a beaucoup d'écoles privées, le plus grand nombre portent ce caractère. Il y a bien aussi quelques écoles de sectes, mais jusqu'à présent l'école catholique est la seule qui regarde avec haine et frayeur les écoles gratuites. Si les autres sectes suivent son exemple, ce sera un jour de malheur pour l'école américaine, et je le pense aussi pour la nation tout entière. »

Nous n'avons guère parlé jusqu'ici que des questions que soulève le judicieux et perspicace auteur du *Free School system* dans le chapitre relatif au gouvernement des écoles, à la part qu'y prennent l'Etat central et les Etats proprement dits, à l'entretien des écoles, à la religion et à la morale. Viennent ensuite des renseignements précieux sur le personnel enseignant. Un chapitre entier est consacré à la situation des maîtres, à leur formation, à leurs traitements et à leur position sociale qui est vraiment élevée et leur assigne une place dans le meilleur monde des Etats-Unis. « En Amérique, dit M. Adams, le maître de la plus humble » d'école, a toujours trouvé son compte à en fonder une. C'est un lamen- » table aveu à faire de notre part que de reconnaître que dans notre pays » on est toujours bien aise de se reposer sur des institutions, qui bien » qu'entretenues aux frais de tous, ne donnent jamais la garantie qu'ils » seront réellement utiles au bien public. »

L'ouvrage de M. Adams contient encore des aperçus très-intéressants sur la marche des études, les diverses catégories d'écoles, le mouvement général de l'instruction publique et les appréciations favorables qui ont été faites des Etats-Unis au point de vue intellectuel et scolaire par des hommes très-compétents comme Tocqueville et l'évêque Fraser. Mais nous eussions aimé à voir l'estimable auteur discuter les jugements moins favorables de MM. Renan et Dulou, notamment en ce qui concerne la méthode des écoles populaires d'une part et la science de l'autre.

Un appendice, plein de renseignements instructifs, clôt le livre de M. Adams et contribue à jeter du jour sur les questions importantes traitées dans ce remarquable tableau de l'éducation populaire aux Etats-Unis, qui dénote non-seulement un savoir solide, des informations consciencieuses, mais un esprit clair, ferme et élevé. Aussi le livre de M. Adams a-t-il rencontré un accueil sympathique et obtenu un succès d'estime dans la presse scolaire de la Grande-Bretagne, à commencer par l'excellente feuille intitulée le *School board chronicle* dont nous avons reproduit quelques passages et dont nous devons la traduction à l'obligeance de notre honoré collègue M. Wells, professeur de langue et de littérature anglaise, à l'Académie de Neuchâtel.

A. Daguet.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

Berne. — L'assemblée bourgeoise de Moutiers-Grandval a voté une somme de 50,000 francs pour la construction d'une maison d'école. « Ce » vote, dit le *Progrès* de Delémont, fait le plus grand honneur à cette » corporation qui se trouve dans la gêne par le paiement des dépenses » faites, il y a 6 ans (10,000 fr.), pour réparations faites à l'ancienne » maison d'école et par suite de sa forte participation à la construction et » à l'établissement de la voie ferrée. »

Zurich. — Le synode cantonal des instituteurs, ouvert le 20 septembre, dans le temple de Horgen, sous la présidence de M. Frey, instituteur, à Uster, comptait 400 membres. La séance a commencé par la lecture de la nécrologie de l'année. Le président donne à chacun des membres morts, et dont le nombre est considérable, un souvenir sympathique et chaleureux. Il a souhaité aux nouveaux membres la bienvenue en termes fraternels.

L'objet principal en discussion était la participation du sexe féminin à l'enseignement public. Le rapporteur, M. Bodmer, de Stœffa, discute les objections que soulève cette participation. Ces objections portent : 1° sur les devoirs de la femme, qui serait par sa participation soustraite à sa sphère naturelle, c'est-à-dire au foyer domestique ; 2° sur les mutations fréquentes qu'entraîne la participation en question ; 3° sur l'impossibilité d'astreindre les institutrices à un nombre aussi considérable de leçons que les instituteurs et à la tenue d'une école de 40 à 50 élèves.

M. Bodmer combat toutes ces objections. L'enseignement, dit-il, n'enlève pas la femme à ses devoirs domestiques. Si les mutations sont plus fréquentes dans le personnel féminin, elles ont aussi pour avantage de diminuer le nombre des personnes que l'âge rend incapables d'un travail sérieux. Si le nombre des leçons que peut donner une femme n'est pas aussi considérable que celui que peut donner un instituteur, le mal n'est pas grand, parce qu'il est à désirer que l'école future ne renferme pas un aussi grand nombre d'élèves que précédemment et que le maximum d'heures ne dépasse pas un chiffre plus élevé de leçons que celui que peuvent donner les institutrices.

M. Bodmer espère beaucoup de la présence des institutrices pour la prospérité de l'école et son développement intellectuel. Il exprime le vœu de voir la formation des institutrices se faire dans les écoles supérieures des jeunes filles. M. Bodmer voudrait de plus que le traitement des institutrices fût assimilé à celui des maîtres. Les mêmes devoirs appellent les mêmes droits. Il trouve injuste le principe admis dans le canton de Berne en vertu duquel il n'est attribué à l'institutrice qu'un tiers ou un quart du traitement de l'instituteur.

Argovie. — Une société d'instituteurs s'est fondée dans ce canton, à

Brugg, et compte 87 membres. Elle a un organe : l'*Aargauer Schulblatt* qui paraîtra tous les 15 jours, si le nombre des abonnés le permet. Les desseins de quelques-uns de ses membres ne paraissent pas être des plus pacifiques ni des plus honorables, puisqu'il s'agit de démolir l'école normale de Wettingen. C'est du moins l'intention avouée par un M. Hohl, qui depuis a quitté l'école pour les chemins de fer. C'est à propos des réparations qu'exigerait le bâtiment. La guerre à l'instruction n'a jamais porté de bons fruits sous quelque bannière qu'elle se cache. Et cette guerre revêt un caractère particulièrement odieux quand elle est faite par des hommes d'école.

France. — C'est avec une vive satisfaction que nous voyons M. Jules Simon, le philosophique et sympathique auteur de l'*Ecole du devoir* et de tant d'autres beaux ouvrages destinés à l'éducation des hommes faits ou de la jeunesse, élevé au rang de membre de l'Académie française. L'éclat du style uni à la solidité des pensées méritait cet honneur à l'ancien ministre de l'instruction publique.

— La Caisse d'épargne scolaire est en progrès dans ce pays. La *République française* du 15 décembre signale l'établissement de caisses de ce genre dans 32 départements.

L'instituteur d'Hellikon dont nous parlions à nos lecteurs dans notre dernier numéro, désirerait se placer dans une institution privée de la Suisse française. C'est un jeune homme capable et zélé, dont M. Dula, Directeur de l'école normale de Wettingen, dit beaucoup de bien et qui mérite d'autant plus l'intérêt que ce brave jeune homme se voit en butte à des accusations injustes de la part de certaines personnes grossières, pour avoir eu le malheur de s'être chargé d'organiser la fête de Noël qui a eu une si triste issue, comme si la responsabilité de l'horrible accident qui a coûté la vie à tant de personnes et occasionné de graves blessures à la propre sœur de M. Muller, ne devait pas être imputée avant tout à l'incurie de l'autorité et à l'incapacité des constructeurs de la maison d'école. S'adresser pour plus amples renseignements à M. Dula ou à M. Muller lui-même.

AVIS.

La gérance de l'*Educateur* reçoit les abonnements au *Progrès*, journal de l'*Education populaire*, publié par la *Société centrale des instituteurs belges*, paraissant tous les dimanches de l'année, sauf en Septembre.

Prix d'abonnement pour la Suisse : Un an, 7 francs.

Le Rédacteur en chef : A. Daguet.

Fribourg. — Imprimerie Edouard Bielmann.